



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 08/07/2019
Reçu en préfecture le 08/07/2019
Affiché le - 8 JUIL. 2019
ID : 039-283900017-20190626-C2019_26-AR

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 26 juin 2019**

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procurations : 0
Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
24/05/2019

Délibération n° C 2019- 26

Budget Supplémentaire de l'exercice 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant :

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK; Messieurs, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jean FRANCHI, Jean-Gabriel NAST.

Secrétaire de séance : Céline TROSSAT.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), Monsieur Jacques MOINS (Directeur de la Stratégie Financière du Département) ; Monsieur Jean-François GAILLARD était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-29 du 18 décembre 2018 sur l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-2 du 29 janvier 2019 relative au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-14 du 19 mars 2019 relative au Budget Primitif de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-23 du 26 juin 2019 relative à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-24 du 26 juin 2019 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 juin 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2018 ont été repris de façon anticipée dans le Budget Primitif 2019 voté le 19 mars 2019 :

- 613 294,45 € au compte 002 en recette de fonctionnement,
- 3 389 565,28 € au compte 001 en recette d'investissement.

Les restes à réaliser 2018, soit 5 158 830,46 € engagés en 2018, ont été repris en investissement dès le Budget Primitif 2019.

Le présent budget supplémentaire a pour objet de procéder à des ajustements budgétaires entre chapitres et sections et de prévoir des dépenses et des recettes nouvelles non connues lors de l'élaboration du Budget Primitif.

A. Section de Fonctionnement

1. Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2018	BP 2019	BS 2019	Variation BP/BS 2019
011	Charges à caractère général	2 770 117 €	2 873 890 €	34 702 €	1,21%
012	Charges de personnel	11 813 719 €	12 314 218 €		
65	Autres charges de gestion courante	170 774 €	146 039 €		
66	Charges financières	139 813 €	254 058 €	-120 667 €	-47,50%
67	Charges exceptionnelles	4 799 €	2 000 €		
022	Dépenses imprévues		30 577 €		
Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)		14 899 223 €	15 620 782 €	-85 965 €	-0,55%
042	Opérations d'ordre	3 015 644 €	3 016 567 €		
dont	Dotations aux amortissements	3 015 644 €	3 016 567 €		
023	Virement à la section d'investissement				
TOTAL GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 914 867 €	18 637 349 €	-85 965 €	-0,46%

○ **011 Charges à caractère général : +34 702 €**

➤ 60632 Fournitures de petit équipement : +700 €

Changement d'imputation comptable concernant l'achat de petits équipements destinés au Cynotechnique, auparavant classés au compte 21568 (matériel et outillage technique).

➤ 6068 Fournitures diverses : +2 950 €

Le sinistre survenu sur la toiture pédagogique de CHAMPAGNOLE nécessite l'inscription de 2 950 € de crédits supplémentaires pour l'achat de matériaux en vue d'une réparation qui sera effectuée par les sapeurs-pompiers du CIS de CHAMPAGNOLE.

➤ 615221 Entretien et réparations sur bâtiments : +18 128 €

- +10 400 € pour des travaux supplémentaires nécessaires à la remise en service du caisson bois à CHAMPAGNOLE,

- + 7 728 € pour des réparations de bâtiment suite à des sinistres.

➤ 6226 Honoraires : + 9 500 €

Réajustement de crédits des honoraires d'avocats nécessaire dans la gestion de nos contentieux.

➤ 6228 Divers : +2 724 €

La certification de la solidité du toit pédagogique de CHAMPAGNOLE par un bureau d'étude occasionne des frais complémentaires de 2 724 €.

➤ 6251 Frais de déplacement : +500 €

Réajustement des crédits

➤ 627 Services bancaires et assimilés : + 200 €

Réajustement des crédits pour les frais de commission de non utilisation du prêt de LONS LE SAUNIER/POLE LOGISTIQUE (1 108 €)

○ **66 Charges financières : – 120 667 €**

➤ 66111 Intérêts réglés à l'échéance : – 70 000 €

Ajustement à la réalité du taux d'intérêt de la phase de mobilisation du nouvel emprunt.

➤ 66112 Intérêts - rattachement des ICNE : – 50 667 €

Ajustement à la réalité du taux d'intérêt de la phase de mobilisation du nouvel emprunt.

2. Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellé	Réalisé 2018	BP 2019	BS 2019	Variation BP/BS 2019
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	878 389 €	836 900 €		
74	Contributions et participations	16 708 438 €	16 746 179 €		
75	Autres produits de gestion courante	4 130 €	4 200 €		
77	Produits exceptionnels	66 528 €	65 000 €	4 000 €	6,15%
78	Reprises sur amortissements et provisions	17 976 €			
013	Atténuation de charges	36 744 €	37 000		
Total recettes réelles		17 712 205 €	17 689 279 €	4 000 €	0,02%
042	Opérations d'ordre (neutralisation)		334 775 €	-89 965 €	
002	Excédent de fonctionnement reporté		613 294 €		
TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT		17 712 205 €	18 637 349 €	-85 965 €	-0,46%

o **77 Produits exceptionnels : + 4000 €**

➤ 773 Mandats annulés (sur ex. antérieurs) : +4 000 €

Réajustement des crédits aux besoins estimés pour 2019.

o **042 Opérations d'ordre (neutralisation) : -89 965€**

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il est prévu l'inscription d'une baisse de 89 965 € de la neutralisation des amortissements immobiliers.

B. Section d'Investissement

1. Dépenses d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2018	BP 2019	BS 2019	Variation BP/BS 2019
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	482 038 €	481 824 €		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	624 807 €	779 781 €	82 000 €	10,52%
204	Subventions d'équipement versées	52 320 €	229 180 €		
21	Immobilisations corporelles	2 286 070 €	5 498 520 €	12 900 €	0,23%
23	Immobilisations en cours	1 331 205 €	6 946 049 €		
020	Dépenses imprévues		51 794 €		
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)	4 776 439 €	13 987 148 €	94 900 €	0,68%
040	Opérations d'ordre entre sections				
dont	Neutralisation		334 775 €	-89 965 €	
041	Opérations patrimoniales	1 252 723 €		148 505 €	
	TOTAL GENERAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 029 162 €	14 321 923 €	153 440 €	1,07%

o **20 Immobilisations incorporelles : +82 000 €**

➤ 2031 Frais d'études : +5 000 €

Ajustement des frais d'étude pour des travaux d'aménagement CIS SALINS, ST AMOUR, MOIRANS non prévus au budget.

➤ 2051 Concession & droits similaires, licences : +77 000 €

Prévision de l'acquisition du nouveau logiciel de gestion financière.

o **21 Immobilisations corporelles : 12 900 €**

➤ 21312 Construction de centres d'incendie et de secours : - 5 000 €

Réaffectation des crédits alloués à l'article 2031

➤ 21561 Matériel d'incendie & de secours (hors AP) : +14 000 €

Affectation de crédits suite au remboursement par l'assurance du sinistre de la VLHR ST LAURENT.

➤ 21568 Autre Matériel d'incendie & de secours : +3 900 €

- 4 600 € pour l'acquisition d'une nouvelle cheminée pour le caisson bois non prévue lors du BP.

- - 700 € pour le changement d'imputation comptable concernant l'acquisition de fournitures de petit équipement cynotechnique (vers l'article 60632)

○ **040 Neutralisation : -89 965 €**

Afin d'équilibrer la section il est prévu l'inscription d'une baisse de 89 965 € de la neutralisation des amortissements immobiliers.

○ **041 Opérations patrimoniales : +148 505 €**

L'instruction comptable M61 prévoit que les frais d'études ainsi que les frais d'insertion engagés en vue de la réalisation d'investissements sont virés au compte d'immobilisation lors du lancement des travaux (chapitre 23), ou à défaut à la clôture des travaux (chapitre 21). Ces opérations d'ordre budgétaires n'entraînent ni encaissement ni décaissement de la section d'investissement.

Les opérations patrimoniales inscrites regroupent à la fois les frais d'études et d'insertion non intégrés aux comptes de travaux en 2018, ainsi que ceux liés aux opérations d'équipement engagées sur l'année 2019. Celles-ci concernent donc principalement les dépenses liées à la construction du CIS LONS/POLE LOGISTIQUE (118 175 €), du CIS ORCHAMPS/CHAUX (15 107 €), du CIS LES COMBES (11 135 €), ou encore des CIS ST CLAUDE (1 784 €) et SALINS (1 524 €), et se décomposent comme suit :

		Dépenses	
Frais d'insertion :	c/21561	Matériel mobile d'inc	780,50 €
	c/231312	Centre d'incendie & d	4 669,95 €
	Total		5 450,45 €
Frais d'études :	c/21312	Centre d'incendie & d	3 308,00 €
	c/231312	Centre d'incendie & d	139 747,00 €
	Total		143 055,00 €

2. Recettes d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2018	BP 2019	BS 2019	Variation BP/BS 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	611 134 €	800 000 €		
13	Subventions d'investissement	1 544 115 €	1 939 295 €	553 500 €	28,54%
16	Emprunts et dettes assimilées		5 156 496 €	-562 565 €	-10,91%
21	Immobilisations corporelles	5 760 €			
024	Produits des cessions d'immobilisations		20 000 €	14 000 €	70,00%
	Total recettes réelles	2 161 008 €	7 915 791 €	4 935 €	0,06%
040	Opérations d'ordre entre sections	3 015 644 €	3 016 567 €		
041	Opérations patrimoniales	1 252 723 €		148 505 €	
001	Excédent d'investissement reporté		3 389 565 €		
021	Virement de la section de fonctionnement				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
	TOTAL GENERAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 429 375 €	14 321 923 €	153 440 €	1,07%

○ **13 Subventions d'investissement : + 553 500 €**

- 1313 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables par le Département : + 593 000 €

Versement de subventions exceptionnelles pour les constructions des CIS DU LIZON et NOZEROY de 296 500 € chacune.

- 1314 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables par des communes : - 133 500 €

Il s'agit d'un ajustement à la réalité de la participation des communes à percevoir en 2019 pour la construction du CIS ARBOIS de -133 500 €.

- 1315 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables par des groupements de collectivités : +94 000 €

Il s'agit d'un ajustement à la réalité de la participation des communautés de communes à percevoir en 2019 pour la construction du CIS ORCHAMPS/CHAUX de + 94 000 €.

- **16 Emprunts et dettes assimilées**

- 1641 Emprunts : - 562 565 €

La diminution de 562 565 € de crédits inscrits au BP permet avec 4 593 931 € de se rapprocher de la réalité du montant de l'emprunt CIS LONS LE SAUNIER/PÔLE LOGISTIQUE (3 800 000 €) et d'équilibrer la section.

- **024 Produit des cessions d'immobilisations : + 14 000 €**

La sortie de l'actif des immobilisations cédées au cours de l'année nécessite l'inscription de +14 000 €.

- **041 Opérations patrimoniales : +148 506 € cf. précédente**

	Recettes	
Frais d'insertion	c/2033	5 450,45 €
Frais d'études	c/2031	143 055,00 €

RECAPITULATIF

BS 2019	RECETTES	DEPENSES
SECTION FONCTIONNEMENT	-85 965 €	-85 965 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	153 440 €	153 440 €
TOTAL	67 475 €	67 475 €

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter le Budget Supplémentaire de l'exercice 2019.

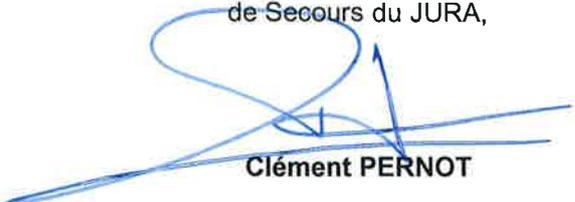
DECISION N° C 2019-26 DU 26 JUIN 2019

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2019, ci-joint.

Les annexes sont jointes à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 8 JUIL. 2019
Affiché le 8 JUIL. 2019
Publié au RAA du 2^o trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT